

Agen, vendredi 8 juillet 2022

## DOSSIER DE PRESSE

### 1<sup>ERE</sup> DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2022

## Face aux grands dérèglements du monde, le Département répond présent !

La première décision modificative du budget 2022 s'inscrit dans un contexte particulier de raréfaction des matériaux et de hausse des prix (notamment de l'énergie), qui impacte mécaniquement les finances départementales. Si cette tendance inflationniste est pour le moment encore maîtrisée, elle pèse sur le budget de la collectivité.

Pour autant, le Conseil départemental poursuit ses actions prioritaires d'accompagnement des populations et d'aménagement du territoire.

Cette DM1 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 4,5 millions d'euros (sur un budget total initial de 467,2 M€).

#### ⇒ SOLIDARITES

- Près de 10 millions d'euros pour la **protection de l'enfance sur 3 ans**

Dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance signé pour la période 2022-2024 entre le Conseil départemental, l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, le Département programme plusieurs nouvelles actions dans le champ de ses compétences (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance), parmi lesquelles :

- La création de 3 postes de puéricultrices
- La création d'un poste de sage-femme pour le centre de santé sexuelle et d'un poste de psychologue
- La création de 8 places de relais parental
- La création de places d'accueil renforcé pour des enfants victimes de violences sexuelles
- La création de places pour enfants en situation de handicap confiés à l'ASE
- La création de places pour jeunes en errance

Le Conseil départemental s'engage ainsi sur une vingtaine de nouvelles actions visant à renforcer la protection et l'accompagnement des jeunes Lot-et-Garonnais.

- 550 000 euros pour **soutenir les agriculteurs dont les exploitations ont été touchées par le gel et la grippe aviaire**

Une enveloppe de 500 000 euros permettra d'accompagner 100 exploitants agricoles, principalement de la filière prune/pruneau particulièrement touchée par le gel, à raison d'une aide forfaitaire de 5000 euros par structure.

Concernant l'épisode de grippe aviaire, le fonds départemental d'aide aux exploitants agricoles en difficulté sera abondé de 50 000 euros supplémentaires par le Département, en partenariat avec la MSA et l'APRED.

Par ailleurs, en application des annonces de la présidente lors de sessions récentes, le Conseil départemental crée à l'occasion de cette DM1 une **mission d'information et d'évaluation sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles en Lot-et-Garonne**.

La durée de la mission est fixée à 6 mois. Elle s'articulera autour de 3 grands pôles d'acteurs :

- Les institutions publiques : Etat, collectivités territoriales, chambre d'agriculture, conseil économique, social et environnemental régional, Agence de l'eau...
- Les professionnels : syndicats agricoles, coopératives, interprofessions, structures liées à la recherche et à l'innovation agricole...
- Les consommateurs, notamment à travers les travaux du Conseil consultatif citoyen.

Le vice-président en charge de l'agriculture Joël Hocquelet présidera cette mission à laquelle participeront des élus des différents groupes de l'assemblée.

L'objectif de cette mission sera de mener une réflexion de fond pour dessiner un nouveau modèle capable de faire face aux aléas climatiques, assorti de préconisations impliquant tous les acteurs à l'échelle départementale.

## ● **Un accompagnement renforcé vers l'emploi des allocataires du RSA**

La mise à jour du règlement départemental d'aide sociale formalise les mesures déjà mises en œuvre, dont la plupart sont issus des travaux du Conseil départemental autour de la notion de « juste droit ». Dès lors, ce document devient opposable.

Il fixe les droits (attribution, critères d'éligibilité, calcul du droit) et les devoirs, exposant l'allocataire à des sanctions en cas de manquement aux obligations suivantes :

- Inscription complète sur Job47, la plateforme web de mise en relation des entreprises et des allocataires du RSA
- Donner suite aux offres raisonnables d'emploi qui sont proposées à l'allocataire
- Participer aux événements organisés (bourses à l'emploi, forums, job dating...)
- Rester joignable tout au long de l'accompagnement.

## ● **Le versement de la prime dite « Ségur » pour les personnels du secteur social et médico-social**

Le Conseil départemental a décidé d'attribuer la prime de revalorisation relative au « Ségur de la santé », décidée et étendue par le gouvernement mais dont l'application est laissée à la libre appréciation de chaque collectivité.

En l'état des décrets parus, cette attribution concerne 300 agents départementaux et représente au total la somme de 800 000 euros sur 2022 (effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril).

*Par ailleurs, considérant l'injustice constituée par la différenciation faite entre les agents qui exercent au sein des mêmes équipes (notamment des centres médico-sociaux), la présidente du Conseil départemental a saisi l'Etat afin que soit rétablie l'équité de traitement.*

## **POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES : UNE NOUVELLE BAISSSE DU PRIX DU REPAS DANS LES CANTINES DES COLLEGES A LA RENTREE**

Alors que l'on annonce au plan national une hausse des tarifs de restauration scolaire de 5 à 10% à la prochaine rentrée scolaire en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne réduira à nouveau le prix du repas (-15% en septembre 2021 et -15% en septembre 2022) dans les collèges, pour que celui-ci n'excède pas 2 euros.

Cet engagement peut être tenu en raison des effets bénéfiques du programme « Du 47 dans nos assiettes » qui, au-delà de la qualité des repas, agit sur la maîtrise des coûts via les circuits courts et la réduction du gaspillage.

*Par ailleurs, dans la continuité de la baisse des tarifs de la restauration pour les familles dans les 24 collèges publics, le Département a engagé une réflexion avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin de faire converger les tarifs payés par les familles des collégiens des cités scolaires au prix de 2 € (actuellement 3,09 € pour les demi-pensionnaires 4 jours et 2,89 € pour les demi-pensionnaires 5 jours). Ainsi, cette mesure s'appliquera à compter de l'année scolaire 2022-2023 où le prix du repas dans les collèges des cités scolaires sera à 2 €. En conséquence, le Département versera aux 4 collèges publics des cités scolaires une dotation de compensation au titre de la baisse des tarifs aux familles pour la période de septembre à décembre 2022. Cette compensation est estimée globalement à 90 000 €.*

### **• Plans collèges et e-collèges : des moyens supplémentaires pour faire face à l'augmentation des coûts des matériaux et de l'énergie**

Pour son Plan collèges, le Conseil départemental a décidé d'engager 76,6 millions d'euros sur six ans (entre 2020 et 2025), soit 68,5 M€ d'investissements immobiliers et 8,1 M€ d'investissements en équipements, mobiliers, matériel pédagogique et de restauration.

***En raison de la pandémie et du contexte géopolitique actuels (augmentation des prix des matières premières, de l'énergie, tensions sur les filières d'approvisionnements...), les montants des opérations inscrites au Plan Collèges doivent être réévalués à la hausse. Des propositions d'actualisation des montants des autorisations de programme seront présentées lors de la DM2. Pour chaque opération présentée ci-dessous, il est précisé l'augmentation évaluée à début juin 2022 avec les éléments d'information connus à cette date.***

Pour mémoire, la première programmation de travaux 2020-2022 s'est concentrée sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, la rénovation de la restauration, des sanitaires, des menuiseries, des toitures, des cours et salles spécialisées, ou encore l'introduction de la production d'énergie photovoltaïque.

La seconde programmation 2023-2025 portera plus particulièrement sur l'adaptation des bâtiments aux usages et aux effectifs ainsi que sur la réduction de la consommation énergétique.

Les collèges d'Agen-Jasmin, du Mas d'Agenais-Daniel Castaing et Monsempron sont actuellement en phase travaux pour une livraison en 2022. Les collèges d'Agen-Chaumié, Agen-Dangla, Agen-Ducos du Hauron, Casteljaloux, Castelmoron, Monsempron, Penne d'Agenais, Port-Sainte-Marie, Tonneins, Villeneuve sur Lot-Crochepierre et Anatole France sont en phase d'études préalables ou de consultation d'entreprises pour un démarrage des travaux en 2022.

#### **⇒ Opérations spécifiques : 7,185 M€**

##### **✓ Restructuration du collège Joseph Chaumié à Agen**

Le montant global de l'autorisation de programme initialement voté est de 11 M€. Suite à l'actualisation du projet, notamment pour répondre au cahier des charges de l'internat d'excellence, au nécessaire accroissement de la portance des planchers pour la réalisation du programme initialement adopté ainsi qu'à la mise en conformité des sanitaires aux prescriptions

du règlement sanitaire départemental, et compte tenu du contexte économique, le montant global de l'opération est aujourd'hui réévalué à 12,5 M€. Le planning actualisé prévoit un démarrage des travaux début juillet 2022 pour un achèvement en 2024.

✓ **Restructuration et extension de la Cité scolaire Val de Garonne à Marmande**

Le montant global de l'autorisation de programme initialement voté est de 2 M€. L'opération comprend une extension du collège, la création de sanitaires extérieurs et d'une salle des commensaux. Après avoir dû être décalés du fait de la situation sanitaire, les travaux ont démarré et le montant des crédits de paiement proposés en 2022 s'élève à 930 K€.

✓ **Rénovation et extension du collège Daniel Castaing au Mas d'Agenais**

Le montant global de l'autorisation de programme initialement voté est de 1,25 M€. En 2022, les travaux d'extension de la salle de restauration, l'augmentation et la mise aux normes des sanitaires et la réfection de la toiture se poursuivent. Les montants des crédits de paiements proposés en 2022 s'élève à 595 K€.

Des travaux d'isolation thermique par l'extérieur viendront clôturer ce plan global de rénovation. Les deux tranches de travaux initialement prévues sur deux ans seront regroupées afin d'optimiser l'opération d'un point de vue technique et financier. A l'issue de cette opération, la rénovation du collège Daniel Castaing sera définitivement terminée.

✓ **Rénovation du collège Jacques Delmas de Grammont à Port-Sainte-Marie**

Le montant global de l'autorisation de programme initialement voté est de 3,8 M€. Le programme prévoit la construction d'un nouveau bâtiment administratif après déconstruction de l'ancien ainsi qu'une rénovation complète des autres bâtiments à l'exclusion de la restauration. En DM2, sera soumis à l'approbation de l'assemblée le coût global de l'opération qui est aujourd'hui réévalué à 4,8 M€. En effet, le programme détaillé a été largement révisé par les membres du comité de pilotage du projet afin de répondre aux enjeux de sécurité du site et des besoins de l'établissement. Les études de conception sont en cours.

✓ **Isolation et réhabilitation du bâtiment pédagogique Collège Paul Dangla à Agen**

Le montant global de l'autorisation de programme initialement voté est de 2,7 M€. Le projet vise à améliorer confort thermique du bâtiment pédagogique, à garantir son accessibilité et à renforcer la fonctionnalité des différents pôles. L'enveloppe budgétaire est actuellement réévaluée à 3,2 M€ en raison des augmentations du coût des matières premières, de l'énergie et des tensions d'approvisionnements, et fera l'objet d'une demande d'augmentation en DM2. Les études de conception sont en cours et des marchés de travaux sont prévus pour un montant de 960 K€ en 2022.

✓ **Réhabilitation du Collège Louis Ducos du Hauron à Agen**

Le montant global de l'autorisation de programme initialement voté est de 2,5 M€. L'ajustement nécessaire, évalué à ce jour à 2,6 M€, reste contenue grâce à l'optimisation du programme et à une réflexion adaptée par l'établissement. La réhabilitation du collège se fera en deux phases. La première étape en 2021-2023 concernera l'entrée du collège, le plateau sportif extérieur ainsi que les espaces dédiés à l'enseignement situés en rez-de-jardin. Un préau et des sanitaires accessibles seront également réalisés. La deuxième étape en 2023-2024 prévoit la réhabilitation des pôles santé et administration ainsi que la création d'une salle polyvalente. Les études préalables engagées en 2021 se poursuivent en 2022 pour un montant de crédits de paiement de 500 K€ en 2022.

✓ **Restructuration du bâtiment pédagogique du Collège Germillac à Tonneins**

Le montant global de l'autorisation de programme initialement voté est de 3 M€. Le projet consiste en la restructuration du bâtiment scolaire. Les équipements thermiques, l'accessibilité et l'étanchéité des toitures seront rénovés. Toutefois, le programme a dû évoluer pour intégrer des travaux sur le clos-couvert ainsi qu'une adaptation des outils pédagogiques, notamment de la SEGPA. Aussi, le montant réactualisé de l'opération est aujourd'hui évalué à 4 M€. Les études de conception sont en cours pour un montant de crédits de paiement de 300 K€ en 2022.

✓ **Isolation et mise en accessibilité du Collège Anatole France à Villeneuve-sur-Lot**

Le montant global de l'autorisation de programme initialement voté est de 1,6 M€. Ce projet porte sur l'amélioration du confort thermique du collège et sur son accessibilité. La réhabilitation du local destiné aux agents techniques est également prévue. Les études de conception ont été réalisées en 2021 afin de préparer la phase de travaux pour un montant de crédits de paiement de 930 K€ en 2022. La livraison est prévue en 2023.

⇒ **Opérations de Gros Entretien Renouvellement dans 21 collèges : 3,830 M€**

Ce programme rassemble des adaptations ciblées : remises à niveau, sanitaires, toitures, réfection de bâtiments, mises aux normes...

Les principales nouvelles opérations prévues en 2022 sont les suivantes :

- Collège Chaumié : logements de fonctions
- Collèges de Bon Rencontre et de Casseneuil : travaux de grosses réparations
- Collège de Casteljaloux : construction de sanitaires
- Collège de Castelmoron : aménagement du RdC et création d'un préau
- Collège de Fumel : création d'un foyer et d'une nouvelle salle de permanence
- Collège de Lavardac : pose d'une clôture arrière et création d'un préau
- Collège de Marmande : création d'un préau et de sanitaires
- Collège de Monflanquin : retrait de l'oeuvre d'art pour raison de sécurité
- Collège de Monsempron : réfection de l'entrée et de l'administration
- Collège de Penne d'agenais : isolation de façades
- Collège de Sainte-Livrade : réfection des réseaux et réfection des toitures
- Collège de Tonneins : réfection des toitures et changement de destination de la SEGPA
- Collège de Crochepierre sur Villeneuve/Lot : rénovation et mise en accessibilité.

⇒ **Modernisation des cuisines des Collèges : 625 000 euros**

Des besoins de modernisation des installations des cuisines des collèges ont été inventoriés. Pour répondre à ces attentes, 625 K€ a été votée au BP 2022 pour conduire les premières études et les travaux dans les 6 collèges jugés prioritaires : Chaumié à Agen, Penne d'Agenais, Jean Moulin à Marmande, Casteljaloux et Ducos du Hauron à Agen, ainsi que Port Sainte Marie.

Pour les collèges Chaumié et de Penne d'Agenais, les travaux sont en cours d'achèvement sur le champ de l'immobilier. Les collèges de Marmande, Casteljaloux et Ducos sont à l'étude pour des travaux programmés à l'été 2023.

Concernant le collège de Port-Sainte-Marie, prenant en compte le besoin exprimé par la Commune dont les écoles partagent l'utilisation des équipements et les espaces de restauration collective du Collège, le projet de rénovation a été mutualisé entre le Département et la commune ; les travaux ont donc été différés. De ce fait, il a été possible de répondre aux besoins exprimés par l'établissement de Miramont, pour lequel les études sont d'ores et déjà engagées.

⇒ **Participation départementale aux travaux réalisés dans les cités scolaires : 1,5 M€**

La Région Nouvelle-Aquitaine réalise les travaux d'entretien, de maintenance, de grosses réparations et de rénovation dans les parties communes des cités scolaires. Le Département participe financièrement à ces travaux au prorata du nombre de collégiens. Le montant prévu cette année (1,5 M€) est principalement dédié à la restructuration de la cité scolaire d'Aiguillon.

## **LE PLAN E-COLLEGES : POUR UN NUMERIQUE EDUCATIF ET EQUITABLE, AU SERVICE DE LA REUSSITE SCOLAIRE DES COLLEGIENS**

En 2022, plus d'un million d'euros est consacré au renouvellement du parc informatique des collèges (contre 450 K€ en moyenne). Depuis le début de l'année, 400 postes informatiques ont été déployés. 400 nouveaux le seront dans les semaines à venir. Une dotation complémentaire sera réalisée cet automne. En parallèle de ce renouvellement massif du parc informatique, le retrait des équipements réformés, mais encore en état de fonctionnement, est également organisé. Le partenariat mis en place en 2021 avec l'association TransNuméric, au titre de la stratégie départementale d'inclusion numérique, permet aujourd'hui d'appliquer le nouveau principe « un nouveau matériel doté = un matériel réformé et reconditionné ». Le matériel réformé intègre ainsi une filière locale de reconditionnement informatique qui permet la reconfiguration des équipements pour créer une offre à prix solidaire à destination des familles modestes. Cette action vise un triple objectif d'inclusion numérique, d'insertion sociale et d'éco-responsabilité.

## ⇒ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### ● **Création du FACIL, Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-garonnaises**

Cette nouvelle politique d'aide financière a pour ambition de conjuguer la satisfaction des besoins nouveaux des territoires avec les priorités défendues par le Département à travers la mise en œuvre de politiques partagées.

Le FACIL vise plusieurs objectifs :

- ✓ Rendre plus simple et plus efficace la politique d'aide en faveur du bloc communal
- ✓ S'adapter aux besoins de chaque territoire à travers une offre plus ouverte
- ✓ Apporter un meilleur financement aux projets structurants tout en développant le soutien aux projets à dimension plus locale des communes
- ✓ Proposer des aides complémentaires et cohérentes avec l'offre d'assistance technique, dans une logique de projet
- ✓ Favoriser, à travers une action globale (habitat, patrimoine, commerce, services au public, mobilité), le renouvellement urbain dans un objectif de transition écologique
- ✓ Prendre en compte les capacités financières des communes dans le cadre de l'attribution des aides.

### ⇒ **+ 20 % de budget annuel**

Il est envisagé de proposer, au budget primitif 2023, un effort financier supplémentaire en augmentant l'enveloppe annuelle de 500 000 €, soit + 20 % pour la politique de soutien au bloc communal.

Ainsi, il sera proposé au budget primitif 2023 une autorisation de programme de **près de 10 millions d'euros pour 3 ans**.

### ⇒ **2 fonds d'aide**

- Un visant à soutenir **les équipements de centralité** structurants pour un territoire, gros projets scolaires, équipements sportifs, culturels et touristiques, commerce et service, aménagement de place de villages.  
Montant des travaux éligibles : 100 K€ à 750 K€ HT  
Subvention maximale : 150 000 €.  
Une bonification de 5 % est possible en fonction des ressources (potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal, trésorerie...

- Un second pour soutenir **les équipements locaux**, visant les projets purement communaux de moins de 100 000 € HT qu'ils soient scolaires, touristiques, culturels, sportifs ; les projets touchant une route départementale en agglomération (traverse ou opération de sécurité).  
Taux : de 20 % à 25 % pour les travaux 100 % communaux et 50 % pour les travaux d'aménagement sur ou abords de routes départementales,  
Montant des travaux éligibles : 100 000 € pour les travaux 100 % communaux et pas de plafond pour les travaux d'aménagement sur ou abords de routes départementales,  
Subvention maximale : 7 500 € pour les travaux 100 % communaux et 30 500 € pour les travaux d'aménagement sur ou abords de routes départementales.

#### ⇒ **Calendrier de mise en œuvre**

Le règlement d'intervention des deux fonds sera présenté aux communes et intercommunalités fin octobre-début novembre 2022 afin de permettre un dépôt des dossiers dès cette fin d'année. La période de dépôt sera prolongée pour la première année jusqu'au 28 février 2023.

Pour les années suivantes, le dépôt des dossiers aura lieu avant le 31 décembre de l'année N-1 pour une attribution l'année N.

Le Département accompagnera toutes les communes et intercommunalités pour expliquer cette nouvelle politique d'aide et pour donner toutes les informations utiles à la constitution et au dépôt des dossiers.

**Une nouvelle commission dénommée « Solidarités territoriales », à due proportion des groupes de l'assemblée, sera créée et aura pour mission d'instruire et d'émettre un avis sur les aides au bloc communal, dans le cadre d'une programmation annuelle.**

#### ● **Logement : des actions pour lutter contre la précarité énergétique des ménages lot-et-garonnais**

En cours d'élaboration tout au long de l'année 2022, le Plan départemental de l'habitat (PDH), copiloté en partenariat avec l'Etat, est l'opportunité de mettre en exergue les enjeux en matière de logement pour les Lot-et-Garonnais, de se coordonner avec les intercommunalités et de renforcer les actions départementales en matière d'habitat, particulièrement pour :

- lutter contre la précarité énergétique
- lutter contre l'habitat dégradé, voire indigne
- faire de l'habitat un facteur essentiel de l'attractivité des centres bourgs et centres-villes et lutter contre la vacance des logements, tout en contribuant à la maîtrise de la consommation foncière
- développer une offre d'habitat adapté aux publics spécifiques, en particulier l'habitat inclusif ou partagé à destination des seniors et personnes handicapées.

La démarche de concertation est en cours avec tous les acteurs de l'habitat aboutira à des orientations partagées traduites dans le PDH qui sera opérationnel début 2023 et pour les prochaines années.

#### **Un nouveau dispositif pour lutter contre la précarité énergétique des ménages lot-et-garonnais : SLIME**

Début janvier, le prix du gaz avait déjà augmenté de 41 %, celui de l'essence de 21 % et celui de l'électricité de 3 % en 1 an. Le contexte actuel de guerre en Ukraine aggrave largement ce problème.

De nombreuses aides à la rénovation énergétique existent, mais dont l'accès reste difficile pour les ménages : manque de connaissance sur les aides possibles, démarches techniques et administratives à réaliser, etc.

L'augmentation par le Département des barèmes du Fonds de Solidarité Logement adoptée lors de la session du Budget primitif 2022 devrait permettre d'intégrer plus largement la catégorie des « travailleurs pauvres » et « retraités pauvres ».

Cependant, le FSL ne permet pas aujourd'hui de proposer une action préventive pour éviter la récurrence des impayés d'énergie.

C'est pourquoi le Conseil départemental va créer un **Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)**, pour aller vers les ménages en situation de précarité énergétique, ce qui permet concrètement des actions préventives en direction des ménages, locataires ou propriétaires, en situation de précarité énergétique identifiés par le biais d'un partenaire social ou directement par les services sociaux départementaux.

- **Infrastructures et mobilité : une inscription de 10 millions d'euros supplémentaires pour les projets en cours**

- ✓ 6 M€ pour la partie travaux du franchissement du barrage de Fumel (venant s'ajouter aux études préalablement inscrites)
- ✓ 3,5 M€ pour la déviation de Marmande (convention à passer avec la SNCF pour la modification des installations caténaïres et la suppression du passage à niveau)
- ✓ 550 000 € pour la maîtrise d'ouvrage transférée concernant la voie verte du Temple-sur-Lot
- ✓ 200 000 € pour les fonds de concours aux opérations de sécurité routière
- ✓ 60 000 € pour les accès au Center Parcs (convention avec la commune de Casteljaloux pour l'aménagement du carrefour des pompiers)
- ✓ 20 000 € pour les subventions aux traverses d'agglomération.

*Par ailleurs, l'impact de la hausse des prix constatée depuis le début de l'année en lien avec la guerre en Ukraine, a été chiffré et intégré à cette DM1 pour un montant de 1,53 M€ en investissement et 300 000 euros en fonctionnement.*

- **Très Haut Débit : trajectoire conforme aux prévisions pour atteindre l'objectif de 100 % en 2024**

D'ici à la fin de 2022, 75% des foyers lot-et-garonnais auront la possibilité de se raccorder au très haut débit par la fibre optique. En 2023, les travaux de déploiement auront débuté dans la totalité des communes du département, pour tenir l'objectif d'une couverture totale en juin 2024.

Une trajectoire conforme aux prévisions, avec une dépense publique en forte baisse, alors que celle-ci aurait dû doubler à partir de 2022.

Grâce à une complémentarité public/privé qui fait référence au plan national, le budget départemental consacré aux infrastructures numériques est, avec l'accord AMEL, en forte baisse en 2022 (600 000 € maximum, contre 2,5 M€ en 2021 et 3 M€ les années précédentes).

Si le Lot-et-Garonne n'avait pas saisi cette opportunité, qui permet de générer une économie de près de 160 millions d'euros de fonds publics, la contribution de la collectivité aurait dû passer à plus de 7M€/an sur la période 2022-2028, alors que l'année 2023 marquera la fin des investissements publics.

Contact presse :

**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 11 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)